



Bureau communautaire
08 mars 2018
Hôtel d'Agglomération – 20h

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 1er mars 2018

Présents : J.P Fichère, J.M Daubigney, C. Bourgeois-République, D. Michaud, N. Jeannet, G. Fernoux-Coutenet, C. Crétet, F. David, J. Péchinot, D. Bernardin, S. Champanhet, F. Macard, P. Blanchet, J.L Bouchard, C. François, B. Guerrin, J. Thurel.

Excusés : P. Jacquot, J.C Lab.

Date d'affichage : 16 mars 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB01/18

Objet

Adhésion à
l'association AGIR –
Transport public
indépendant

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole Autorité Organisatrice des Mobilités, a choisi, en 2008, d'adhérer au GART.

Elle souhaite en 2018 résilier cette adhésion avec le GART et adhérer à l'association AGIR, le transport public indépendant.

« AGIR, le transport public indépendant », est une association loi 1901, fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport.

AGIR réunit 240 adhérents : des autorités organisatrices de transport et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

- Apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents,
- Former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc,
- Offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs, etc.

La cotisation annuelle est de 2 700,00 € HT, soit 3 240,00 € TTC, comprenant l'ensemble des services proposés par l'association hors jours d'assistance. Cette dépense sera imputée au budget 2018, service gestionnaire 5020.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à AGIR à compter de l'année 2018,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

Fait à Dole,
Le 08 mars 2018,
Le Président,

